

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0513

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service des Piscines

Tel : 04.66.91.20.70

Réf. : AL/MA 24/072

**Objet** : Signature à titre gracieux d'une convention de mise à disposition du centre nautique Le Toboggan de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès à l'association Baby Swimmer Alès

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de l'association Baby Swimmer Alès,

**Considérant** la demande exprimée par l'association Baby Swimmer Alès de bénéficier de lignes d'eau, à des horaires et jours définis par le service gestionnaire du centre nautique Le Toboggan, pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

**Considérant** que les activités proposées par l'association Baby Swimmer Alès représentent un intérêt communautaire et qu'il est opportun, dans ce contexte, de lui mettre à disposition, à titre gracieux, les lignes d'eau du centre nautique Le Toboggan situé quai de la Brigade du Languedoc,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Baby Swimmer Alès représentée par sa présidente, Mme Anne DUQUESNOY – 26 place du Four – 30360 Cruviers-Lascours, pour la mise à disposition de lignes d'eau au centre nautique Le Toboggan.

**ARTICLE 2 :**

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux du 1 octobre 2024 au 30 juin 2025.

**ARTICLE 3 :**

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 NOV. 2024

Le président  
Christophe RIVENO

